

Approbation du procès-verbal du Bureau du 4 février 2015

Le projet de procès-verbal de la réunion du 4 février 2015, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.

**Il est proposé au Bureau de formuler toutes observations jugées utiles sur les textes présentés.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

Bureau du Comité Syndical

Réunion du 4 février 2015

Projet de procès-verbal

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 4 février 2015 de 14h30 à 16h30 dans ses locaux, 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal du Bureau du 7 février 2014**
2. **Convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute-Vienne**
3. **Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Naussac**
4. **Adhésion de l'Etablissement aux chartes NATURA 2000 « Haut Val d'Allier » et « Gorges de l'Allier et affluents » pour ce qui concerne le site de Naussac**
5. **Gestion des données « Qualité des eaux » – Acquisition d'un logiciel**
6. **Signature de la Charte départementale de la Nièvre pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau**
7. **Présélection de l'axe Cher de Noyers-sur-Cher à la confluence dans la perspective de l'élaboration d'un contrat territorial « Val de Cher »**
8. **Programme d'action et plan de financement 2015 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation**
9. **Contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts**
10. **Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique**
11. **Expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux**
12. **Missions à visées opérationnelles à Bruxelles (Recherche, développement et innovation) et en Saxe-Anhalt (Prévention des inondations)**
13. **Organisation d'un Rendez-vous chercheurs-gestionnaires**
14. **Demande de subvention pour le Plateau Collaboratif d'Echanges en 2015**
15. **Attribution de subventions « Patrimoine »**

- 16. Attribution de subventions « Classes Loire »
- 17. Renouvellement d'adhésion à divers organismes
- 18. Affectation de crédits de report
- 19. Gestion du personnel
- 20. Questions diverses

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Gilles DEGUET	Centre
MME Karine GLOANEC MAURIN	Centre
M. Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD	Cher
M. Alain KERBRIAND-POSTIC	Indre-et-Loire
M. Gérard MALBO	Loiret
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Michel POINSARD	Nièvre

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Daniel FRECHET	Roannais Agglomération
M. Serge GROUARD représenté par MME Stéphanie ANTON	Orléans
M. Louis-François MARTIN	Nevers Agglomération
M. Yves MASSOT	Tours

S.I.C.A.L.A.

M. Vincent ALDEBERT	Loir-et-Cher
M. Georges ASSEZAT	Haute-Loire
M. Christian BARLE	Nièvre
M. Bruno LIANCE	Cher
M. Jean-Pierre REZE	Indre-et-Loire

Délégations de vote

M. Sébastien CARTIER (Bourges) à M. Yves MASSOT

M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX (Conseil départemental de Maine-et-Loire) à M. Jean-Pierre LE SCORNET

M. Jean-Bernard DAMIENS (Conseil régional du Limousin) à M. Gilles DEGUET

M. Jean-Pierre DRIEUX (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Alain KERBRIAND-POSTIC

M. Dominique LOTTE (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Gérard MALBO

M. François RADIGON (Conseil départemental de la Creuse) à M. Michel POINSARD

MME Marie-Hélène RIAMON (Conseil régional de Rhône-Alpes) à M. André CHAPAVEIRE

M. Daniel ROUSSAT (Conseil départemental de l'Allier) à M. Bernard PALPACUER

M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Paul BERNARD

Excusés

M. Jean-François BARNIER

M. Jean-Luc BRAULT

M. Laurent DAMOUR

M. Eric DOLIGE

M. Jean GILBERT

MME Pascale HAMEAU

M. Michel JOUBERT

M. André LEFEBVRE

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

M. Claude NAUD

MME Chantal REBOUT

M. Rémy VIROULAUD

MME Marie-Annick VITTAZ

Assistaient également à la réunion

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 15-01-B Approbation du procès-verbal du Bureau du 7 février 2014
- 15-02-B Convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute Vienne

- 15-03-B Demande de tracé modificatif de RTE pour le futur réseau enterré
225 000 / 63 000 Volts
- 15-04-B Procédure d'adjudication pour le droit de pêche sur le site de Naussac
- 15-05-B Demande d'autorisation de tir d'un feu d'artifice depuis la digue du Mas
d'Armand
- 15-06-B Demande de droit de passage pour la finale du championnat de France
d'enduro autour du lac de Naussac
- 15-07-B Actualisation de la convention pour le droit de passage sur des parcelles
privées et autorisation de pâture de chevaux à proximité de la digue du
Cheylaret
- 15-08-B Prolongation d'occupation d'une parcelle de l'Etablissement pour un potager
- 15-09-B Adhésion de l'Etablissement aux Chartes NATURA 2000 «Haut Val d'Allier» et
«Gorges de l'Allier et affluents» pour ce qui concerne le site de Naussac
- 15-10-B Acquisition d'un logiciel de gestion des données « Qualité des eaux »
- 15-11-B Signature de la charte départementale de la Nièvre pour la préservation et la
valorisation de la ressource en eau
- 15-12-B Présélection de l'axe Cher de Noyers-sur-Cher à la confluence dans la
perspective de l'élaboration d'un contrat territorial « Val de Cher »
- 15-13-B Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de
gestion du risque d'inondation
- 15-14-B Action d'appui technique aux collectivités du bassin de la Loire et ses affluents
propriétaires ou gestionnaires de digues de protection
- 15-15-B Analyse exploratoire à l'échelle du bassin des potentialités en termes de
champs d'expansion de crues
- 15-16-B Action d'accompagnement technique des collectivités pour la mise en œuvre
d'actions de prévention des inondations
- 15-17-B Réduction de la vulnérabilité aux inondations des monuments historiques et
autres biens culturels patrimoniaux sur le bassin de la Loire et ses affluents
- 15-18-B Financement de la mission d'animation et de coordination technique sur le
bassin versant de la Maine et la Loire aval en 2015
- 15-19-B Financement du suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre
en 2015
- 15-20-B Contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-
gestionnaires et au développement de réseaux experts
- 15-21-B Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du
changement climatique

- 15-22-B Expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux
- 15-23-B Missions à visées opérationnelles à Bruxelles (Recherche, développement et innovation) et en Saxe-Anhalt (Prévention des inondations)
- 15-24-B Organisation d'un Rendez-vous chercheurs-gestionnaires
- 15-25-B Demande de subvention pour le Plateau Collaboratif d'Echanges en 2015
- 15-26-B Attribution d'un financement pour des actions intégrées de développement sur des sites du Département de la Haute-Vienne pour la période de référence 2015
- 15-27-B Attribution d'un financement à l'Association Saumon Sauvage
- 15-28-B Attribution de financements « Classes Loire »
- 15-29-B Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
- 15-30-B Affectation de crédits de reports
- 15-31-B Accroissement temporaire d'activités
- 15-32-B Convention de restauration du personnel avec la Société ELIOR ENTREPRISES (BOURGES)

I Approbation du procès-verbal du Bureau du 7 février 2014

Le Président demande si ce document suscite des remarques.

Le procès-verbal est approuvé.

[Cf. délibération n° 15-01-B]

Le Président demande ensuite à Messieurs EUDE, ROSSIGNOL, COLIN et PHILIPPE de présenter les différents points de l'ordre du jour.

II Convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute Vienne

Il est proposé au Bureau :

- de verser au Conseil Général de la Haute Vienne une participation financière de 30 000€ pour l'année 2015, en contrepartie de l'animation du partenariat.
- de mandater le Président pour mettre en œuvre la disposition précédente.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-02-B]

III Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Naussac

Demande de tracé modificatif de RTE pour le futur réseau enterré 225 000 / 63 000 Volts

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser RTE à modifier le tracé initial de la DUP pour le réseau enterré 225 000/ 63 000 volts.
- d'autoriser l'implantation du futur réseau enterré sur la parcelle ZB 39 sur la commune de LANGOGNE selon les variantes 1 et 2 identifiées par RTE, sous réserve des conditions suivantes :
 - maintien des écoulements de surface (la pâture qui est en pente ne doit pas retenir l'eau) ;
 - prise en compte des risques d'érosion du terrain en période de crue ;
 - le tracé ne devra pas impacter la conduite d'eau enterrée allant de la station d'épuration au seuil sur l'Allier (aval de la passe à poissons) ;
 - du fait de l'occupation de la parcelle ZB 39 par des ânes, RTE devra prendre les mesures adéquates en collaboration avec son coordonnateur sécurité pour prévenir les risques induits ;
 - RTE devra informer l'Etablissement de la variante retenue à la suite de l'étude plus approfondie intégrant l'ensemble de ces contraintes.
- de mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-03-B]

Procédure d'adjudication pour le droit de pêche sur le site de Naussac

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le lancement d'une procédure d'adjudication pour le transfert du droit de pêche et des obligations qui en découlent sur le site de NAUSSAC.
- d'autoriser le Président à signer la convention qui sera mise en place après la procédure d'adjudication.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-04-B]

Demande d'autorisation de tir d'un feu d'artifice depuis la digue du Mas d'Armand

Il est proposé au Bureau :

- de donner un avis favorable à la demande de la commune de Naussac pour le tir du feu d'artifice de la fête communale fin juillet, depuis la digue du Mas d'Armand. Cette autorisation est accordée pour 5 ans, sous réserve qu'une convention d'occupation provisoire soit établie entre l'Etablissement et la commune de Naussac, dégageant l'Etablissement de toute responsabilité au regard de l'activité dont il s'agit.

- d'autoriser le Président à signer cette convention.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-05-B]

Demande de droit de passage pour la finale du championnat de France d'enduro autour du lac de Naussac

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le passage de la course d'enduro organisée par l'association Moto-Verte de Haute-Lozère les 17 et 18 octobre 2015 sur les terrains de l'Etablissement. Les parcelles concernées par le circuit, bordant le plan d'eau de Naussac, sont les suivantes :
 - commune de Langogne, parcelle H 12
 - commune de Naussac, parcelles E 16, ZE 97
 - commune de Fontanes, parcelle C 999
 - commune d'Auroux, parcelle ZD 27
- Cette autorisation est accordée sous réserve:
- de l'obtention des autorisations nécessaires,
 - de la mise en place par les organisateurs des mesures de sécurité nécessaires,
 - de la remise en état des terrains par les organisateurs à l'issue de l'évènement.
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-06-B]

Actualisation de la convention pour le droit de passage sur des parcelles privées et autorisation de pâture de chevaux à proximité de la digue du Cheylaret

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser la passation d'une convention d'autorisation à titre gratuit de droit de passage, aux agents de l'Etablissement ou à ses mandataires, sur les parcelles situées sur la Commune de Langogne cadastrées ZB 15 et ZB 62 appartenant à Madame COURTOIS, afin d'accéder à deux drains de la digue du Cheylaret.
- d'autoriser l'occupation temporaire par Madame COURTOIS, pour pâture de chevaux des parcelles ZB17 et H12 sur la commune de Langogne pour une période de 10 ans en contrepartie du passage laissé à l'Etablissement.
- de mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-07-B]

Prolongation d'occupation d'une parcelle de l'Etablissement pour un potager

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser la prolongation de l'occupation temporaire de la parcelle ZI 226 sur la commune de Langogne par Monsieur MALZAC, à des fins de potager, jusqu'à la fin de l'année 2016, en contrepartie de l'entretien des terrains.
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-08-B]

IV Adhésion de l'Etablissement aux Chartes NATURA 2000 «Haut Val d'Allier» et «Gorges de l'Allier et affluents» pour ce qui concerne le site de Naussac

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser l'adhésion de l'Etablissement aux chartes NATURA 2000 « Haut Val d'Allier » et « Gorges de l'Allier et affluents ».
- de mandater le Président pour mettre en œuvre la disposition précédente.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-09-B]

V Gestion des données « Qualité des eaux » - Acquisition d'un logiciel

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à engager la consultation et à signer le marché, en application du code des marchés publics, en vue d'acquérir un logiciel de gestion des données « Qualité des eaux », avec un coût des opérations estimé à un montant total pour les 2 années n'excédant pas 25.000 € TTC.
- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles sur le compte 2051 « logiciels », sur les services analytiques 10032 Naussac et 1002 Villerest.
- de solliciter un cofinancement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50%.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-10-B]

VI Signature de la charte départementale de la Nièvre pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la charte départementale de la Nièvre pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-11-B]

VII Présélection de l'axe Cher de Noyers-sur-Cher à la confluence dans la perspective de l'élaboration d'un contrat territorial « Val de Cher »

Il est proposé au bureau :

- de solliciter auprès du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la présélection de l'axe Cher de Noyers-sur-Cher à sa confluence avec la Loire, territoire correspondant à la masse d'eau référencée « FRGR0150c », dans la perspective de l'élaboration d'un contrat territorial.
- d'autoriser le Président à solliciter les collectivités territoriales concernées ainsi que l'Agence de l'Eau pour le financement spécifique à cette mission.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-12-B]

VIII Programme d'action de plan de financement 2015 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation

Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation

Il est proposé au bureau :

- d'autoriser la prolongation de la mission de l'agent chargé de l'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (contrat d'ingénieur d'une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2015, renouvelable deux fois).
Cette prolongation de mission est à rattacher aux besoins des services et à la nature des fonctions.
L'agent sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires. Les crédits nécessaires à cette rémunération et aux charges seront imputés sur les crédits « action 2020 ».
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Etat et des collectivités concernées, pour cette action conduite par l'Etablissement en 2015 et dont le montant prévisionnel de dépenses restant à couvrir est estimé à 77 650 € TTC.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-13-B]

Action d'appui technique aux collectivités du bassin de la Loire et ses affluents propriétaires ou gestionnaires de digues de protection

Il est proposé au bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Etat, pour l'action d'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents conduite par l'Etablissement en 2015, et dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 91 160 € TTC.
- d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le service analytique 2017 « appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues ».

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-14-B]

Analyse exploratoire à l'échelle du bassin des potentialités en termes de champs d'expansion de crues

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à engager la consultation, en application du code des marchés publics, en vue de réaliser une prestation d'analyse exploratoire à l'échelle du bassin des potentialités en termes de champs d'expansion de crues n'excédant pas 200 000 € TTC, et à signer le marché sous réserve de l'approbation du Budget supplémentaire.
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal.
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50 %, et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 30%, pour la réalisation de cette analyse exploratoire conduite par l'Etablissement, dont le montant prévisionnel total de dépenses est estimé à 252 000 € TTC.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-15-B]

Action d'accompagnement technique des collectivités pour la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Etat le cas échéant pour l'action d'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre d'actions de préventions des inondations conduite par l'Etablissement en 2015, dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 175 000 € TTC.
- d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le service analytique 2021 « accompagnements techniques d'actions de prévention ».

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-16-B]

Réduction de la vulnérabilité aux inondations des monuments historiques et autres biens culturels patrimoniaux sur le bassin de la Loire et ses affluents

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à engager la consultation et à signer le marché, en application du code des marchés publics, en vue de réaliser une prestation relative à la « Réduction de la vulnérabilité aux inondations des monuments historiques et autres biens culturels patrimoniaux sur le bassin de la Loire et ses affluents » n'excédant pas 30 000 € TTC.
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le service analytique 3010 : « Actions développements Patrimoine ».
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant pour la réalisation de cette analyse exploratoire conduite par l'Etablissement, dont le montant prévisionnel total de dépenses est estimé à 59 000 € TTC.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-17-B]

Financement de la mission d'animation et de coordination technique sur le bassin versant de la Maine et la Loire aval en 2015

Il est proposé au Bureau :

- d'acter le plan de financement prévisionnel de la mission de réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine comme suit, pour un montant prévisionnel de dépenses de 57 500 € :
 - FEDER : 50 %
 - Collectivités concernées 50% (Région Pays de la Loire, Département du Maine-et-Loire, Département de la Sarthe, Département de la Mayenne)
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes.
- de mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-18-B]

Mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne en 2015

Il est proposé en séance le report de l'examen de ce point à une prochaine réunion des instances de l'Etablissement, afin de permettre l'intégration de propositions de modification qui pourraient être introduites par la Région

Financement du suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre en 2015

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de la Région Centre ainsi que des Départements du Cher, d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, pour l'action de suivi du programme de restauration du lit et de renforcement des levées domaniaux en région Centre, conduite par l'Etablissement en 2015, et dont le montant prévisionnel de dépenses est de 29 100 €.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-19-B]

IX Contribution de l'Etablissement au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires et au développement de réseaux experts

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser l'organisation en 2015 de 9 réunions de travail « de proximité », en 9 lieux du bassin, réunissant gestionnaires et chercheurs, dans l'objectif :
 - d'une part de présenter l'état des lieux des travaux de recherche et d'acquisition de données financés par le plan Loire III,
 - d'autre part, de présenter les « manques de connaissance » et les « besoins » en matière de recherche exprimés par les gestionnaires, identifiés notamment à travers un travail d'enquête spécifique préalable, de les compléter et préciser, et enfin de chercher à les traduire en questions de recherche, susceptibles d'être intégrées dans la construction d'appels à projets le cas échéant.De poursuivre :
 - la diffusion des résultats de la recherche et des connaissances acquises, via notamment la mise à jour de la base de données des projets de recherche accessible sur www.plan-loire.fr,
 - les échanges et la veille sur les projets de recherche et initiatives intéressant le bassin de la Loire et ses affluents et les synergies chercheurs-gestionnaires.
- de prévoir un coût ne dépassant pas 15 000 € TTC au total pour l'organisation des 9 réunions de travail sur le bassin, incluant la prise en charge de frais de locations de salles, de restauration et de déplacement liées, ainsi que la réalisation de supports de communication.
De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et gestion territorialisée » de l'Etablissement, article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère général », service analytique 3012 « Synergies chercheurs gestionnaires et réseaux experts ».
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le cas échéant, pour le financement de l'ensemble de l'opération, incluant également la mobilisation pour partie de leur temps d'agents de l'Etablissement (de l'ordre de 0,91 équivalent temps plein pour l'année 2015).

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Il est proposé en séance de modifier le projet de délibération pour y faire mention, en lien avec le projet d'organisation de 9 réunions de travail « de proximité » que : « Une attention particulière sera portée à la coordination avec d'éventuelles initiatives en la matière, au premier rang desquelles celles qui pourraient être menées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. »

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-20-B]

X Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour un approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique, notamment par une analyse prospective de l'évolution des usages de l'eau, des activités humaines et des milieux naturels sur le bassin de la Loire et ses affluents et de la vulnérabilité associée.
De prévoir un soutien financier de l'Etablissement à cette action n'excédant pas 30 000 € TTC.
De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles dans le budget principal pour les actions « Développement et Gestion territorialisée » de l'Etablissement, service analytique 3012 « Synergies chercheurs gestionnaires et réseaux experts ».
- de donner son accord pour la réalisation d'un zoom pour l'étude des impacts du changement climatique sur la gestion des barrages de Naussac et de Villerest, de nature à contribuer à répondre également aux problématiques liées aux impacts éventuels du changement climatique identifiés dans les SAGE Haut Allier et Loire en Rhône Alpes, territoires sur lesquels sont situés les barrages de Naussac et de Villerest.
De prévoir un soutien financier de l'Etablissement à cette action n'excédant pas 30 000 € TTC.
De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles dans le budget annexe pour les actions « Exploitation et prévention des risques » de l'Etablissement, service analytique 1002 « Barrage de Villerest » et 10032 « Barrage de Naussac ».
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le cas échéant, pour le financement de l'ensemble de l'opération, incluant également la mobilisation pour partie de leur temps d'agents de l'Etablissement (de l'ordre de 0,32 équivalent temps plein pour l'année 2015).
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-21-B]

XI Expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour le lancement d'expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux.
De prévoir un soutien financier de l'Etablissement à cette action n'excédant pas 30 000 € TTC.
De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Gestion territorialisée » de l'Etablissement, service analytique 3012 « Synergies chercheurs gestionnaires et réseaux experts ».
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le cas échéant, pour le financement de l'ensemble de l'opération, incluant également la mobilisation pour partie de leur temps d'agents de l'Etablissement (de l'ordre de 0,17 équivalent temps plein pour l'année 2015).
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-22-B]

XII Missions à visées opérationnelles à Bruxelles (Recherche, développement et innovation) et en Saxe-Anhalt (Prévention des inondations)

Il est proposé au Bureau :

- D'organiser en 2015 deux missions à visées opérationnelles :
 - à Bruxelles, réunissant une dizaine de représentants de l'Etablissement (élus et services) afin de valoriser auprès des interlocuteurs européens les résultats des interventions Recherche, développement et innovation à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, et de positionner des actions futures dans les différentes programmations relatives à l'agenda 2020.
 - en Saxe-Anhalt, réunissant une dizaine de personnes (élus et services), afin de développer les relations inter bassins avec des partenaires européens, en les inscrivant dans la continuité des échanges déjà engagés en 2013 et 2014, qui ont notamment permis d'identifier plusieurs pistes de coopération.
- D'autoriser le lancement des consultations commerciales et la passation des marchés correspondants, étant précisé que pour l'un des deux déplacements, la passation est conditionnée à l'attribution des crédits proposés au budget supplémentaire.
De prévoir un coût ne dépassant pas 40 000 € TTC pour ces deux missions, intégrant les frais de déplacement, de séjour (hébergement et restauration) des participants, ainsi que de communication et de traduction le cas échéant
De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et gestion territorialisée » de l'Etablissement, article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère

général », service analytique 3012 « Synergies chercheurs gestionnaires et réseaux experts ».

- D'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le cas échéant, pour le financement de l'ensemble de l'opération, incluant également la mobilisation pour partie de leur temps d'agents de l'Etablissement (de l'ordre de 0,32 équivalent temps plein pour l'année 2015).
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-23-B]

XIII Organisation d'un Rendez-vous chercheurs-gestionnaires

Il est proposé au Bureau :

- De donner son accord pour l'organisation en 2015 d'un Rendez-vous chercheurs-gestionnaires.
De prévoir un coût total pour cette action n'excédant pas 30 000 € TTC.
De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Gestion territorialisée » de l'Etablissement, article 611 « contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « Autres charges de gestion courante », service analytique 3012 « Synergies chercheurs gestionnaires et réseaux experts ».
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%, ainsi que de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne le cas échéant, pour le financement de l'ensemble de l'opération, incluant également la mobilisation pour partie de leur temps d'agents de l'Etablissement (de l'ordre de 0,45 équivalent temps plein pour l'année 2015).
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-24-B]

XIV Demande de subvention pour le Plateau Collaboratif d'Echanges en 2015

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter un cofinancement de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50% et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 30% pour cette opération, incluant la prestation engagée ainsi que les coûts (salaires et charges) liés à la mobilisation pour partie de son temps d'un agent de l'Etablissement (0,5 ETP).
- de rectifier une erreur matérielle dans la délibération n°14-143, en remplaçant dans son article 2 « De prévoir un coût ne dépassant pas 15 000 € TTC. » par « De prévoir un coût ne dépassant pas 15 000 € HT ».

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-25-B]

XV Attribution de subventions « Patrimoine »

Attribution d'un financement pour des actions intégrées de développement sur des sites du Département de la Haute-Vienne pour la période de référence 2015

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer au Conseil général de la Haute-Vienne un financement de 25 000 € (soit 7,65 % de la dépense prévisionnelle de 327 000 €) pour la réalisation d'actions intégrées de développement sur des sites départementaux.
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-26-B]

Attribution d'un financement à l'Association Saumon Sauvage

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'Association Saumon Sauvage un financement de 2 000 € (soit 3,29 % de la dépense prévisionnelle de 60 850 €) pour l'organisation de l'édition 2015 du Marathon du saumon.
Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-27-B]

XVI Attribution de financements « Classes Loire »

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer aux 6 Etablissements scolaires suivants les subventions correspondantes :
 Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.
- d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Classes Loire ».
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-28-B]

			Total projet	Subvention accordée	%
Ecole élémentaire du Paradis	SAINT DOULCHARD	Cher	7 135,00 €	500,00 €	7 %
Ecole Pierre Mendès France (Mme AUGAS)	LUCE	Eure-et-Loir	9 893,00 €	500,00 €	5,05 %
Ecole Pierre Mendès France (Mme DRIGNY)	LUCE	Eure-et-Loir	5 917,00 €	500,00 €	8,45 %
Ecole La Gabare	SAINT DYE SUR LOIRE	Loir-et-Cher	2 230,00 €	500,00 €	22,42 %
Ecole élémentaire des Girards	VINEUIL	Loir-et-Cher	4 400,00 €	500,00 €	11,36 %
Ecole élémentaire Michelet	LE PUY EN VELAY	Haute-Loire	3 340,00 €	500,00 €	14,97 %

XVII Renouvellement d'adhésions de l'Etablissement à divers organismes

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le renouvellement pour l'année 2015 des adhésions de l'Etablissement aux organismes suivants :
 - Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) pour un montant de 9 000 €,
 - Comité Français des Grands Barrages pour un montant prévisionnel de 500 €,
 - Société Hydrotechnique de France (SHF) pour un montant de 500 €,
 - Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) pour un montant de 1 500 €,
 - Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa) pour un montant de 335€,
 - Club de la Continuité d'Activité (CCA) pour un montant de 500 €,
 - Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) pour un montant de 3 000 €,
 - Club de la presse Val de Loire pour un montant prévisionnel de 70 €,
 - Le Comité Français du Bouclier Bleu de 135 €,
- d'autoriser l'adhésion pour l'année 2015 au Club des Utilisateurs de Sédit Marianne.

- de financer les dépenses correspondantes aux adhésions de l'AFEPTB, du Club de la presse Val de Loire et du Club des Utilisateurs de Sédit Marianne à partir des crédits disponibles du fonctionnement administratif général, service analytique 00010.
De financer la dépense correspondante à l'adhésion au Comité Français des Grands Barrages, à partir des crédits disponibles du budget annexe de Villerest et Naussac article 6288 « autres services extérieurs » service analytique 1002 « barrage de Villerest » et 10032 « barrage de Naussac ».
De financer les dépenses correspondantes aux adhésions à l'AFPCN, IRMa, CCA, CEPRI, le Comité Français du Bouclier Bleu à partir des crédits disponibles pour les actions « Synergies Chercheurs-gestionnaires et réseaux experts », service analytique 3012.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-29-B]

XVIII Affectation de crédits de reports

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, l'imputation :

Collectivité	Crédits de report	Montant	Objet
Région Bourgogne	Chambonchard	249,11 €	Poste du SAGE Allier pour 2015
Département du Cher	Chambonchard	140,93 €	Animation Communication SAGE Allier pour 2015

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-30-B]

XIX Gestion du personnel

Accroissement temporaire d'activités

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, le recrutement à temps complet pour six mois (renouvelable une fois), d'un WEBMASTER de catégorie B au sein de la direction générale des services (contrat de technicien principal de seconde classe).
La personne recrutée sur ce poste sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire de technicien principal de seconde classe.
La dépense correspondante sera imputée sur le fonctionnement administratif de l'Etablissement.
- de mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-31-B]

Convention de restauration du personnel avec la Société ELIOR ENTREPRISES (BOURGES)

Il est proposé au Bureau :

- D'autoriser l'Etablissement public Loire à passer une convention avec la Société ELIOR ENTREPRISES (BOURGES) pour la restauration de ses agents basés à BOURGES.
- La part patronale par catégorie est la suivante :
 - Catégorie 1 (attribué aux catégories A) : 1,03 € TTC de participation patronale par repas.
 - Catégorie 2 (attribué aux catégories B et C dont l'indice brut est inférieur à 702): 2,56 € TTC de participation patronale.Cette part patronale pourra être révisée en fonction de la révision appliquée dans la convention pour le prix des denrées et admissions.
- de mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 15-32-B]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, lève la séance à 16h30.

Le Président

Jean-Pierre LE SCORNET